

# Etude sur le profil et le trajet des mineurs non accompagnés demandeurs d'asile dans notre pays

Communiqué de presse de *Child Focus*, 12 juillet 2005  
([www.childfocus.be](http://www.childfocus.be))  
et  
[www.fedasil.be](http://www.fedasil.be).

## Une attention particulière pour les disparitions

Depuis plusieurs années déjà, Child Focus accorde une attention particulière aux mineurs étrangers non accompagnés (MENA), qui arrivent en Belgique ou séjournent ici sans être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur. Des MENA disparaissent chaque jour et le nombre élevé de disparitions contraste fortement avec le nombre de mineurs retrouvés. Par ailleurs, leur situation de séjour précaire, l'absence d'un encadrement familial et le risque de les voir tomber aux mains de réseaux sont inquiétants.

d'accueil. Chaque MENA a été suivi dès sa demande d'asile en 2003 jusqu'au 1er septembre 2004. En Belgique, une telle étude systématique sur les mineurs non accompagnés demandeurs d'asile n'avait jamais encore été réalisée.

L'étude réalisée par Child Focus relève le manque de tuteurs et la nécessité d'attribuer ces derniers en priorité aux MENA les plus vulnérables. Selon Child Focus, des campagnes de recrutement ciblées pour toucher davantage de candidats-tuteurs sont nécessaires. Aucun service n'est en mesure de communiquer le nombre de MENA qui séjournent actuellement en Belgique. C'est pourquoi Child Focus recommande la mise en place d'un système central d'enregistrement, devant mener à une meilleure connaissance et circulation des informations.

Ainsi, il ressort de l'étude que, parmi les jeunes ayant demandé l'asile en 2003, près d'un mineur sur quatre a disparu. La plupart ont disparu endéans les trois mois après leur demande d'asile et quasiment 40 % de ces disparitions ont été jugées inquiétantes. Trois quarts des mineurs disparus étaient des garçons et plus de la moitié avait dix-sept ans. Presque 35 % étaient africains, environ 30 % asiatiques et quasiment 35 % européens.

Trois mineurs sur quatre sont arrivés dans notre pays avec l'aide d'un passeur ; certains éléments donnaient à penser que près de 10 % ont été confrontés à la traite des êtres humains. Quasiment tous les mineurs qui ont disparu au cours de l'étude, étaient au départ désignés à un centre d'accueil. Presque 15 % n'y sont jamais arrivés. Un peu plus de 60 % des mineurs ont disparu d'un centre d'accueil, environ 10 % ont disparu pendant le trajet entre les instances d'asile et le lieu de séjour, et presque 10 % ne sont pas revenus au centre d'accueil après une visite auprès de connaissances ou de la famille.

Pour Child Focus, il est nécessaire de prêter attention aux changements de comportement,



Le Ministre de l'Intégration sociale a demandé à Child Focus d'étudier le profil et le trajet de 683 mineurs non accompagnés demandeurs d'asile et ce, en collaboration avec les instances d'asile, 75 centres d'accueil et 16 familles

aux agissements suspects et aux modifications dans les contacts. En cas de disparition, le centre d'accueil ou le tuteur doit d'abord alerter la police le plus rapidement possible. Le facteur temps est également déterminant quand l'intervention de Child Focus constitue une plus-value pour l'enquête.

Child Focus espère que les résultats et recommandations de cette étude permettront d'améliorer la protection et l'encadrement des MENA. A cet effet, une bonne collaboration entre les responsables politiques et les acteurs de terrain est indispensable.

L'étude recommande également :

- la mise en place d'un système d'encadrement professionnel pour les MENA qui séjournent à une adresse privée ;
- l'organisation de places d'accueil supplémentaires dans des endroits tenus secrets, pour les victimes de la traite des êtres humains ;
- l'organisation de lieux d'accueil spécifiques pour les jeunes filles enceintes.

Enfin, Child Focus plaide pour qu'une période de repos de quelques jours à maximum trois mois dans un centre d'accueil ouvert soit accordée aux MENA lors de leur arrivée. Pendant cette période, un plan d'accompagnement individuel doit être élaboré pour chaque MENA.

Face aux résultats de cette étude, Christian Dupont s'est engagé à tenir compte des recommandations de Child Focus dans l'élaboration de la loi sur l'accueil qu'il prépare actuellement. Une évaluation des différentes structures d'accueil sera également organisée dans les mois qui viennent.

Le Ministre a également rappelé que, depuis le lancement de l'étude, plusieurs mesures importantes ont été prises en vue d'assurer une meilleure protection des MENA. Ainsi, le nombre de places d'accueil a été augmenté et la loi prévoit à présent que chaque MENA se

voie désigner un tuteur qui l'encadre. Ainsi qu'une autre première mesure dans cette direction a déjà été prise avec la création des centres à Neder-over-Heembeek et Steenokkerzeel. Pour lui, « les centres de première ligne doivent être en quelque sorte une première pause dans le parcours du jeune, limitée à quelques jours ou quelques semaines. Sur base d'un premier diagnostic, ils seront alors orientés vers la structure la mieux adaptée à leur situation ».